

CHAIRE de coopération
Guy-Bernier

ESG UQÀM



LA CHAIRE DE COOPÉRATION GUY-
BERNIER : UNE EXPÉRIENCE DE
COLLABORATION ET DE
PARTENARIAT ENTRE LA
FÉDÉRATION DES CAISSES
POPULAIRES DESJARDINS DE
MONTRÉAL ET DE L'OUEST-DU-
QUÉBEC ET L'UNIVERSITÉ DU
QUÉBEC À MONTRÉAL

PAR

Mauro-F. Malservisi

No 0493-050

La Chaire de coopération Guy-Bernier de l'Université du Québec à Montréal a été fondée en 1987 grâce à une contribution financière de la Fédération des caisses populaires Desjardins de Montréal et de l'Ouest-du-Québec, contribution qui a été renouvelée en 1992 et 1995 et de la Fondation UQAM.

La mission de la Chaire consiste à susciter et à promouvoir la réflexion et l'échange sur la problématique coopérative dans une société soumise à des modifications diverses et parfois profondes de l'environnement économique, social et démographique. La réflexion porte autant sur les valeurs, les principes, le discours que sur les pratiques coopératives. Les véhicules utilisés par la Chaire de coopération Guy-Bernier pour s'acquitter de sa mission, sont: la recherche, la formation, la diffusion et l'intervention conseil auprès des coopérateurs et coopératrices des divers secteurs.

Au plan de la recherche, les thèmes généraux, jusqu'à présent privilégiés, portent sur -les valeurs coopératives, et le changement social -les rapports organisationnels et la coopération -les aspects particuliers de la croissance des caisses populaires -les coopératives dans les pays en voie de développement. Une attention particulière est portée depuis quelques années au secteur du travail, à celui des services sociosanitaires ainsi qu'au micro-crédit et tout récemment au commerce équitable et à l'évaluation des entreprises n'ayant pas le profit comme objectif.

Au plan de la formation, l'action s'effectue dans deux directions : - au niveau universitaire, par l'élaboration de cours spécifiques sur la coopération et par l'attribution de bourses pour la rédaction de mémoires et de thèses ayant un thème coopératif; tout récemment, la Chaire a formé un partenariat avec la Chaire Seagram sur les organismes à but non lucratif et le département d'organisation et ressources humaines de l'École des sciences de la gestion de l'UQAM pour démarrer, en septembre 2000, un programme de MBA pour cadres spécialisé en entreprises collectives - au niveau du terrain, en répondant à des demandes du milieu pour l'élaboration de matériel didactique et de programmes de formation spécifique.

Les résultats des travaux de recherche sont diffusés dans des cahiers de recherche qui parfois, sont des publications conjointes avec des partenaires. La Chaire organise aussi des colloques, séminaires et conférences.

L'activité d'intervention-conseil prend des formes variées : conférences, session d'information, démarche d'accompagnement en diagnostic organisationnel, en planification stratégique.

La Chaire entretient des activités au plan international en offrant des services de formation, d'organisation et de supervision de stages, de développement et d'évaluation de projet sur une base ponctuelle et institutionnelle, notamment auprès des pays de l'Afrique francophone. La Chaire a ainsi développé une collaboration privilégiée avec l'Université internationale de langue française au service du développement africain, l'Université Senghor. Des missions d'études et d'échanges sont aussi menées régulièrement dans d'autres pays : en Guinée, au Brésil, au Viêt-Nam, en Haïti et dans divers pays d'Europe surtout en France, Italie, Espagne et Belgique.

Chaire de coopération Guy-Bernier Mauro-F. Malservisi, titulaire Université du Québec à Montréal C. P. 8888, succ. « Centre-Ville » Montréal, Québec, H3C 3P8	Téléphone : 514-987-8566 Télécopieur : 514-987-8564 Adresse électronique : chaire.coop@uqam.ca Site : http://www.chaire-ccgb.uqam.ca/
---	---

**La Chaire de coopération Guy-Bernier :
une expérience de collaboration et de partenariat entre
la Fédération des caisses populaires Desjardins de Montréal et
de l'Ouest-du-Québec et l'Université du Québec à Montréal**

La Chaire de coopération Guy-Bernier de l'UQAM : une expérience de collaboration et de partenariat. Sous ce titre un peu banal, on en conviendra aisément, je désire témoigner du chemin parcouru à la suite de la décision prise en 1986 par la Fédération des caisses populaires Desjardins de Montréal et de l'Ouest-du-Québec de contribuer par un don généreux d'un demi million de dollars, à la campagne de souscription de la fondation de l'UQAM. Ce n'est donc pas un texte qui offre une contribution scientifique, son objet s'inscrit cependant très bien dans le thème général du présent colloque intitulé : "Interrelations université et milieu coopératif et communautaire" et plus spécifiquement dans le sous-thème "La coopération des milieux coopératifs et universitaires". Le terme "collaboration" désire qualifier l'esprit des rapports qui se sont établis entre la Chaire de coopération et la Fédération des caisses populaires Desjardins de Montréal et de l'Ouest-du-Québec ainsi qu'avec ses caisses affiliées. Quant au terme "partenariat", on peut le dire fructueux pour bien marquer la satisfaction qui résulte des activités de la Chaire pour les deux institutions responsables de sa création.

Dans ce texte, nous nous proposons dans un premier temps, d'évoquer la genèse de la création de la Chaire de coopération, ce qui permettra de spécifier les mandats qui lui ont été confiés. Dans un deuxième temps, on mettra en lumière, le contexte particulier des études et de la recherche sur les coopératives qui existaient à l'UQAM lors de la création de la Chaire de coopération et la stratégie suivie pour affirmer et développer des préoccupations plus permanentes pour la recherche et les études coopératives, troisièmement, le chemin parcouru à ce jour et les perspectives d'avenir seront précisés.

Historique

La création de la Chaire de coopération est le fruit de la rencontre de trois personnes, il s'agit de M. Guy Bernier qui, à cette époque dirigeait la Fédération des caisses populaires Desjardins de Montréal et de l'Ouest-du-Québec, de M. Marcel A. Gagnon, directeur général de la Fondation de l'UQAM et de M. Claude Corbo, recteur de l'Université du Québec à Montréal, qui était alors vice-recteur à l'enseignement et à la recherche.

En 1985, M. Gagnon était engagé dans la planification d'une importante campagne de souscriptions pour la Fondation de l'UQAM et afin de stimuler les contributions de certaines grandes corporations, il avait conçu le projet de les appliquer en tout ou en partie à des activités ou des programmes précis. Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, de son côté, anxieux de faire rayonner l'institution sur un large éventail de la recherche et de la diffusion du savoir, trouvait opportun de développer à l'Université, la réflexion sur la coopération dont il déplorait la quasi inexistence malgré la convergence qu'il voyait entre les valeurs qui animent le mouvement coopératif et celles sur lesquelles se fonde l'UQAM. Quant à M. Bernier, le décalage entre la rapide évolution des caisses populaires et l'état statique des concepts et du langage coopératif, lui faisait craindre, comme le font voir plusieurs de ses textes, que la pensée et le discours coopératifs en viennent à perdre toute signification. Il a donc rapidement saisi que la proposition de M. Marcel A. Gagnon présentait une excellente opportunité de contribuer à la mise en place de moyens qui pouvaient peut être conduire au rafraîchissement des valeurs et du langage de la coopération. Le passage suivant de l'allocution que prononçait Guy Bernier lors de l'annonce officielle de la fondation de la Chaire de coopération, est révélateur de sa pensée.

Les valeurs coopératives se greffent à la conception que l'être humain se fait de la liberté, du bien-être, du bonheur. Elles s'incarnent dans des individus et des sociétés dont les mentalités, les modes de vie et le langage même sont en perpétuelle évolution. Elles se fondent dans un climat socio-économique mouvant, à la merci des cycles de la conjoncture, soumis à la poussée des bouleversements de toutes sortes qui transforment continuellement le monde politique, comme celui des affaires, celui de la technologie, de la science et des autres sphères de l'activité humaine.

La création d'une chaire de coopération à l'Université du Québec à Montréal réalise, en ce sens, une oeuvre de complémentarité indispensable. Obligé d'adapter ses comportements et de se soumettre à des contraintes nouvelles sous peine de se voir dépassé, le Mouvement coopératif risque de véhiculer indéfiniment ses valeurs dans un langage suranné, dans des modalités qui lui feraient perdre progressivement sa personnalité et sa spécificité.

Notre association avec l'Université de Québec à Montréal par la fondation d'une chaire de coopération coïncide donc avec un réel besoin. Le développement d'activités d'enseignement et de recherche de haut calibre, ordonnées en fonction du développement du Mouvement coopératif, contribuera, nous en sommes sûrs, à renforcer nos caractéristiques organisationnelles et culturelles, condition de base au maintien et à la croissance de notre rôle financier.

C'est dans cet esprit que fut rédigé, par les représentants des deux institutions, un document définissant l'objectif général de la Chaire de coopération et décrivant ses types d'activités, ses

publics-cibles potentiels, son organisation et sa place éventuelle dans l'organigramme de l'Université.

À l'automne 1986, le conseil d'administration de la FMO ratifiait une résolution de son comité exécutif acceptant ainsi la fondation de la Chaire et lui garantissait, du même coup, son appui moral et financier. La Chaire débutait ses activités le 1er juin 1987 et le 29 octobre 1989, son nom était modifié pour devenir "La Chaire de coopération Guy-Bernier de l'UQAM".

Structure organisationnelle et rattachement institutionnel de la Chaire

La problématique coopérative puise à même plusieurs champs de la connaissance, le rattachement administratif de la Chaire à une discipline spécifique ne s'imposait pas comme une évidence. Afin d'éviter des tiraillements inutiles, il fut décidé de rattacher la Chaire directement à la vice-rectrice à l'enseignement et à la recherche.

Pour supporter le directeur dans la réalisation des mandats de la Chaire, ce dernier s'appuie sur un comité d'orientation composé de huit personnes : quatre, sont désignées par la Fédération et quatre, par l'Université. Ce comité supervise l'ensemble des activités de la Chaire et se réunit régulièrement à tous les trois mois. C'est un comité excessivement important puisqu'il fixe les grandes orientations et garantit les liens entre les préoccupations académiques de l'Université et les besoins du milieu coopératif. Plus spécifiquement dans le cas des caisses populaires, il aide à déterminer les questions qui les intéressent, il permet aussi d'identifier et d'introduire les chercheurs-es auprès des personnes qui sont susceptibles de les aider sur le terrain. C'est au sein de ce comité que la notion de "partenariat" prend une signification concrète et dépasse le simple geste d'une donation monétaire. C'est aux réunions de ce comité que s'effectuent les arbitrages et s'établissent les consensus sur le programme de travail permettant de réaliser les objectifs propres à chaque partenaire.

Au début les représentants de l'Université craignaient que le comité d'orientation constitue une entrave à la liberté académique de la recherche. Ils voyaient avec une certaine appréhension, l'obligation de rendre des comptes de l'état d'avancement des projets avec une fréquence aussi grande et aussi régulière. Rapidement ce comité s'est avéré un outil précieux et stimulant qui a permis de déboucher sur diverses collaborations au bénéfice mutuel des deux institutions.

Comme tout organisme universitaire qui fait la promotion de la recherche, la Chaire s'est dotée, dès le début de ses activités, d'un comité scientifique dont le rôle principal consiste à

conseiller le directeur sur la validité scientifique des projets de recherche présentés et au besoin, à aider les chercheurs-es à préciser les objets de recherche et les méthodologies à utiliser. La composition initiale du comité scientifique comprenait cinq professeurs provenant de disciplines aussi différentes que la sociologie, l'histoire, la comptabilité, la gestion et l'économie; cette composition n'est cependant pas immuable et elle est modifiée de temps à autre en fonction de la provenance départementale des différents-es chercheurs-es associés à la Chaire.

Les mandats de la Chaire de coopération Guy-Bernier

Les mandats de la Chaire s'exercent par l'entremise de trois formes d'activités traditionnelles de l'Université : la recherche, la formation et la diffusion. Ces moyens permettent de rendre concret l'objectif général qui lui a été confié et qui s'énonce ainsi :

La Chaire aura pour mission, en concertation avec la Fédération et le Comité d'orientation, de développer des activités d'enseignement et de recherche de haut calibre et ordonnées en fonction de la compréhension et du devenir du mouvement coopératif, de l'amélioration de ses activités et pratiques ainsi que du renforcement non seulement de sa puissance financière, mais également de ses caractéristiques organisationnelles, sociales et culturelles. Par cet objectif, la Chaire aura comme mission principale d'être un lieu de réflexion et d'échanges¹.

Plus spécifiquement dans le cadre d'un plan de travail annuel, les mandats de la Chaire s'expriment dans une liste d'activités qu'on lui demande de favoriser et qui peuvent être résumées de la façon suivante :

Au plan de la recherche, la Chaire doit mettre sur pied des activités orientées qui permettent d'analyser la situation et les problèmes de la Fédération et du Mouvement coopératif, elle doit favoriser le développement chez les universitaires, d'activités de "recherche fondamentale" sur la coopération, elle doit entreprendre des études sur la spécificité coopérative des caisses populaires et procéder à l'attribution de bourses de recherche à des étudiants ou à des professeurs de l'Université qui proposent d'examiner, d'une façon ou d'une autre, l'organisation coopérative.

¹ Protocole d'Entente entre la Fédération des caisses populaires Desjardins de Montréal et de l'Ouest-du-Québec, l'Université du Québec à Montréal et la Fondation de l'Université du Québec à Montréal, 27 janvier 1987.

Au plan de la formation, la Chaire doit mettre en place des activités d'enseignement sur la coopération dans les programmes réguliers de l'Université, notamment en sciences de la gestion et en sciences humaines, elle doit organiser des activités de formation qui portent sur l'évolution de la coopération et les défis nouveaux à l'intention du personnel de la Fédération et du Mouvement, elle doit tenir un programme de conférences et de séminaires sur des sujets relatifs à la coopération au bénéfice des universitaires, des personnels et des membres des organisations coopératives.

Au plan de la diffusion, elle doit veiller à la publication d'ouvrages spécialisés ainsi qu'à des textes de vulgarisation sur la coopération. Elle doit, après avoir créé un prix d'excellence en vue de promouvoir et récompenser la production des meilleurs articles sur la coopération, décerner ce prix à chaque année. Elle doit aussi publier les résultats de ses recherches sous forme de cahiers et tenir des colloques et des événements spéciaux permettant de sensibiliser et d'informer les divers publics de l'Université à la réalité coopérative.

Les études coopératives à l'UQAM avant 1987

Jusqu'en 1987 à l'UQAM, il n'y avait que le professeur Benoît Lévesque qui s'intéressait au domaine coopératif, il dispensait des enseignements sur la coopération dans le cadre d'un cours de sociologie de la coopération et maintenait une activité de recherche dans ce domaine. Il y avait bien, de temps en temps, un professeur qui, occasionnellement, publiait un article ayant une problématique coopérative ou produisait un rapport de recherche dans ce sens mais ce n'était toujours que l'expression d'un intérêt ponctuel jamais celle d'une préoccupation permanente.

Sur le plan de l'enseignement, les cours sur la coopération étaient peu nombreux et se concentraient dans deux disciplines, un cours figurait dans le baccalauréat en sociologie et un, dans la maîtrise en sociologie. Un autre cours faisait partie du curriculum du baccalauréat en administration à titre optionnel, ce cours ne s'est jamais donné malgré le fait qu'il comptait aussi parmi les cours possibles du certificat de 1er cycle en administration des services. Des trois cours que comporte ce certificat, le cours sur le financement des coopératives était le seul à être dispensé régulièrement.

Quand ces cours étaient placés à l'horaire, ils ne résistaient pas à l'opération de rationalisation car ils n'attiraient pas une clientèle suffisamment nombreuse, ils finissaient presque inmanquablement par être annulés avant le début de la session. Les rares fois que l'un de ces cours a été maintenu, ce fut pour honorer l'entente sur le certificat de 1er cycle en gestion que l'UQAM a avec la Fédération des caisses populaires Desjardins de Montréal et de

l'Ouest-du-Québec. Ces cours devaient permettre aux étudiants et étudiantes à l'emploi des caisses populaires, de retrouver une dimension coopérative dans le programme de certificat en gestion.

Au niveau des mémoires et des thèses, là aussi, la situation était peu reluisante, une thèse de doctorat et deux mémoires de maîtrise ont été produits au cours des vingt premières années d'existence de l'Université.

Stratégie d'implantation

En juin 1987, le défi auquel fait face la Chaire de coopération, est grand. Il faut créer un intérêt permanent pour la coopération comme champs d'études et de recherche. À cette fin, une stratégie, qui permettra de toucher les divers publics de l'Université, est nécessaire. Cette stratégie doit créer des pôles d'intérêts chez les professeurs, atteindre les étudiants dans les programmes de formation et dans les sujets de mémoires, informer les divers publics internes et externes à l'Université, instaurer des canaux qui permettront de diffuser les résultats des travaux de recherche qui seront réalisés. Le problème est donc simple, la solution aussi, la réussite est moins évidente.

Il faut aussi ne pas perdre de vue que, bien que l'Université et la Fondation de l'UQAM dégagent des ressources pour compléter le don de la Fédération des caisses populaires Desjardins de Montréal et de l'Ouest-du-Québec, c'est grâce à la contribution de cette dernière que la Chaire est mise sur pied. Le don de la Fédération n'est ni permanent, ni inépuisable. Il faut donc regarder immédiatement au-delà de la période de cinq ans sur laquelle porte le financement. Il faut penser à assurer la pérennité de la Chaire et de sa problématique.

Puisque c'est par la recherche, la formation et la diffusion que seront implantées les préoccupations permanentes sur la coopération, c'est aussi par ces canaux que seront ouvertes les portes à des futurs moyens de financement. À cette fin, qualité et utilité seront les deux préoccupations majeures qui guideront l'ensemble des réalisations parrainées par la Chaire.

Le chemin parcouru

Examinons rapidement le chemin parcouru en cinq ans en regard de la formation, de la recherche et de la diffusion.

La formation

Les actions en vue de développer la formation coopérative, se sont déroulées sur divers plans : projet de création de nouvelle programmation de 1er cycle, insertion de nouveaux cours sur la coopération dans les programmes existants et insertion dans les syllabus de cours, de leçons visant à sensibiliser et à exposer les étudiants à la formule coopérative.

Un nouveau cours a été créé et incorporé au baccalauréat en économie; il s'agit d'un cours sur l'économie de l'entreprise coopérative. Ce cours s'est donné deux fois depuis sa création en 1989. Plus d'une centaine d'étudiants l'ont suivi et dorénavant, il sera placé à l'horaire à chaque année. Le cours de sociologie de la coopération du baccalauréat en sociologie a reçu un nouveau souffle et se donne régulièrement.

Un cours de fin de baccalauréat qui peut être choisi dans n'importe quel programme, tant en sciences humaines qu'en sciences de la gestion, a aussi été créé. Il s'agit d'un cours préparatoire à la recherche en coopération, son objectif est multiple, il doit permettre, soit de scruter un aspect particulier de la coopération, soit d'acquérir une vue d'ensemble du Mouvement coopératif au Québec, soit de commencer à formuler un sujet de mémoire pour des études futures au niveau de la maîtrise. Afin de faire le lien avec la réalité coopérative, divers intervenants du milieu coopératif, seront appelés à épauler le professeur. Ce cours sera vraisemblablement à l'horaire pour la première fois à la session d'hiver 1993.

Lors du 59e Congrès de l'ACFAS qui se tenait à Sherbrooke l'an dernier, certaines critiques furent formulées concernant le peu de connaissances que les finissants des programmes en gestion avaient de l'entreprise coopérative. Ces remarques nous ont incité à tenter d'incorporer dans les syllabus des cours du baccalauréat en gestion des éléments permettant de sensibiliser les étudiants aux organisations de type coopératif. Ainsi, dans le cadre de quatre des cours obligatoires et dans un cours optionnel, les étudiants bénéficieront d'au moins une leçon portant sur l'entreprise coopérative. Ils auront ainsi l'opportunité de situer la coopérative par rapport aux autres formes d'entreprises. Les cours ainsi touchés sont : gestion des organisations, micro-économie, droit des affaires, comptabilité de gestion et économie du Québec. Pour compléter cet effort de sensibilisation, les étudiants pourront choisir par la suite un séminaire en gestion des coopératives.

Un projet de certificat de 1er cycle en études coopératives a été conçu dès l'automne 1988, ce projet faisait suite à un sondage effectué auprès de dirigeants du milieu coopératif qui témoignèrent d'un intérêt certain pour le projet. Néanmoins, la difficulté de quantifier d'une

manière suffisamment précise, le bassin de clientèle potentielle, a relégué, pour le moment, le projet au fond d'un tiroir. Les événements récents, reliés aux États Généraux de la Coopération, en particulier, la mise de l'avant d'un sommet sur l'éducation coopérative, nous incitent à penser que ce projet de programme pourra peut être, être ré-activé, sa problématique ré-ajustée et l'opportunité de le soumettre aux instances de programmation de l'Université, évaluée.

Conformément à son mandat de répondre aux besoins de formation des personnels des caisses populaires en fonction des défis nouveaux que la dynamique sociale et économique leur impose, la Chaire agit à titre d'interlocuteur privilégié pour le développement et la mise en place d'un programme crédité de mise à niveau des habiletés de gestion des cadres dans le contexte de coopératives financières. La Chaire collabore dans cette démarche, avec les autres constituantes de l'Université du Québec, la Fédération des caisses populaires Desjardins de Montréal et de l'Ouest-du-Québec et la Confédération Desjardins.

Par ailleurs, un certain nombre d'activités de formation se déroulent sous la forme de séminaires, sur la base des résultats des projets de recherche. Ces séminaires sont présentés aux étudiants, aux collègues mais aussi aux membres des personnels de diverses coopératives notamment à ceux de la Fédération des caisses populaires Desjardins de Montréal et de l'Ouest-du-Québec et des caisses populaires affiliées.

La recherche

La préoccupation de contribuer à la réflexion sur le discours et la pratique coopérative, nous a conduit à proposer l'articulation des activités de recherche autour de quatre thèmes généraux :

- Valeurs coopératives et changement social
- Les caisses populaires d'hier à aujourd'hui
- Rapports organisationnels et coopération
- La croissance des caisses populaires

L'année 1987-1988 fut particulièrement ardue, rappelons qu'un seul professeur s'intéressait à la coopération, il a donc fallu amener d'autres professeurs à développer des projets s'inscrivant dans les thématiques privilégiées. La Chaire a connu un certain succès et des centres d'intérêt ont émergé en même temps que des collaborations avec des professeurs d'autres universités ont pris forme. Mentionnons que les professeurs de l'UQAM dans le cadre de projets financés par la Chaire ont fait équipe avec des collègues de Laval, HEC, UQAC, UQAH, Télé-Université.

La difficulté de trouver suffisamment de projets intéressants pour épuiser le budget annuel a vite fait place à une insuffisance de moyens pour accommoder la liste des projets intéressants. Cette situation est attribuable à une double action : celle du comité d'orientation qui suggérait des pistes à explorer et celle des chercheurs qui proposaient des sujets et requéraient l'appui de la Chaire pour avoir un accès facilité au laboratoire de recherche que devenait l'organisation des caisses populaires.

Classification des publications par grand thème	
	Nombre de cahiers
Valeurs coopératives et changement social	12
Les caisses populaires d'hier à aujourd'hui	6
Rapports organisationnels et coopération	6
La croissance des caisses populaires	18

Avec l'acceptation d'un financement de la part de la Chaire, le professeur chercheur prend divers engagements : il s'engage à déposer un rapport de recherche qui, selon le cas deviendra un cahier de la Chaire et pourra conduire ultérieurement à une publication dans une revue spécialisée, il s'engage aussi à présenter une communication dans un colloque ou congrès scientifique de son choix ou à participer aux "Journées de la coopération de l'UQAM" : événement qui a lieu en octobre et qui a été institué par la Chaire, il s'engage aussi à utiliser l'expérience acquise par l'entremise de la Chaire pour solliciter des fonds auprès d'autres organismes subventionnaires dans le but de financer des recherches sur des problématiques coopératives, il s'engage aussi à employer comme assistants des étudiants-es inscrits dans les programmes de l'Université.

En date du 30 mars 1992, 40 cahiers, une monographie et un répertoire, ont été mis en circulation. De ce nombre, dix-neuf ont fait l'objet d'une publication dans une revue spécialisée ou ont été soumis et sont en attente d'une décision. D'autres cahiers ont pris la forme de communications et sont consignés dans les actes de colloques. Outre les réunions à saveur coopérative, certains résultats ont aussi été présentés dans des forums en relations industrielles, en communication, en recherche opérationnelle et en économie.

Articles soumis à des revues spécialisées		
	Publiés	En attente
Coopératives et développement	5	8
Actualité économique	1	
Annales de l'Économie publique, sociale et coopérative	1	1
Revue des études coopératives et mutualistes	2	
Revue technologie, informatique et société	1	

Dans la décision d'accorder un financement en plus de la pertinence du sujet et de la qualité des chercheurs concernés, la Chaire accorde la priorité aux projets qui proposent de donner lieu à la rédaction de mémoires de maîtrise de la part des assistants.

Cette approche a permis à divers étudiants, tout en s'initiant à la recherche, de découvrir et d'approfondir leur connaissance de l'entreprise coopérative.

Thèses et mémoires déposés ²		
	1969-1988	1989-1992
Doctorat	1	1
Maîtrise	2	7

Une thèse et deux mémoires, ont été produits au cours des vingt premières années d'existence de l'Université, depuis trois ans, ce nombre est passé à onze pour les mémoires et s'est maintenu pour le doctorat. Présentement, il y a au moins deux thèses de doctorat en rédaction ainsi que huit mémoires dont quatre sont sur le point d'être déposés. On peut prévoir que pour les trois prochaines années, le nombre de thèses et de mémoires en préparation dépassera celui réalisé au cours de la période équivalente précédente. Nous sommes aussi en présence d'un intérêt grandissant pour la rédaction de travaux de recherche dans le cadre de cours dans des programmes d'études avancées. Il est difficile de quantifier cet intérêt mais l'accroissement des demandes d'informations et la consultation plus fréquente de notre documentation constitue un indicateur qui permet de déceler une tendance intéressante.

Bourses

Parallèlement aux activités de recherche des professeurs, la Chaire a institué un programme de bourses en faveur de la rédaction de mémoires de maîtrises sur la coopération avec priorité à ceux portant sur les coopératives d'épargne et de crédit.

Douze bourses pour un montant total de 25 000\$ ont été distribuées depuis l'année académique 1987-1988. Huit étudiants-es ont déposé leur mémoire, dans les autres cas, le dépôt est prévu pour le courant de l'année 1992-1993.

² Sources : Décanat des études avancées et de la recherche, UQAM, Répertoire des thèses et mémoires.

Boursiers de la Chaire, thèses et mémoires			
	Total	Déposés	Dépôt prévus 1992-1993
Sociologie	2	1	1
Économie	2	1	1
Communication	1	0	1
Histoire	1	1	0
Administration	6	5	1
Total	12	8	4

La diffusion

Sous le volet diffusion, on retrouve la circulation des cahiers de recherche et de toute autre publication de la Chaire, la tenue de colloques, d'ateliers, de conférences et de séminaires. Certains événements sont annuels, d'autres représentent des manifestations ponctuelles. Les manifestations annuelles portent les noms de : "Journées de la coopération à l'UQAM" et "Conférences Guy-Bernier".

Les "Journées de la coopération à l'UQAM" poursuivent des objectifs multiples, elles doivent permettre des activités d'animation et de sensibilisation à la coopération en mettant à contribution des intervenants du milieu coopératif. Cet aspect a connu diverses modalités, cette année nous avons essayé d'intégrer les activités à la programmation académique. À cette occasion, des représentants des coopératives agricoles, de travail, d'habitation et de l'épargne et du crédit sont venus présenter leur secteur respectif et échanger avec un groupe d'étudiants dans le cadre de leur cours d'économie. Cet essai a connu une réception positive et nous nous proposons de lui donner une plus grande extension. Les "Journées de la coopération à l'UQAM", c'est aussi l'occasion de présenter une série de conférences sous la responsabilité de divers départements ou de tenir des ateliers à caractère académique sur des thèmes ou aspects particuliers de la coopération. L'événement se déroule durant le mois d'octobre de chaque année et coïncide avec la semaine Desjardins et la semaine de la coopération internationale.

La conférence Guy-Bernier est une conférence annuelle qui est confiée à un spécialiste de la coopération. Il peut s'agir d'un praticien ou d'un universitaire qui livre à un auditoire mixte, composé de coopérateurs et d'universitaires, les résultats d'une recherche ou fait état d'une expérience qui constituent, dans un cas comme dans l'autre, une contribution à l'avancement de la réflexion sur la coopération.

Perspectives d'avenir

L'évaluation du degré d'accomplissement des mandats confiés à la Chaire est, quant à nous, positive. Créer un intérêt permanent pour les études coopératives à l'UQAM tout en répondant à des besoins particuliers exprimés par la Fédération des caisses populaires Desjardins de Montréal et de l'Ouest-du-Québec et par les autres organisations coopératives, est en voie de réalisation. Le développement d'activités de recherche et de formation est en marche, l'écoute du milieu et l'établissement de mécanismes adaptés à cette démarche, demeurent des préoccupations constantes.

La Fédération des caisses populaires Desjardins de Montréal et de l'Ouest-du-Québec, dans son rapport annuel de 1991, a, sous le thème "Partenaires" fait une place de choix à la Chaire de coopération Guy-Bernier de l'UQAM. C'est à n'en pas douter, une marque de satisfaction des rapports qui sont entretenus avec la Chaire et de ses activités. La Fédération a d'ailleurs renouvelé, pour les trois prochaines années, son support financier à la Chaire. Malgré cet apport important, les moyens dont nous disposons demeurent insuffisants, c'est pourquoi nous avons demandé à la Fondation de l'UQAM, en collaboration avec la Fédération, d'étudier les modalités de création d'un "fonds de fiducie" qui assurerait la pérennité de la Chaire et permettrait même de donner de l'expansion à ses activités. C'est avec optimisme que nous anticipons l'avenir.